

PROCÈS VERBAL

de la séance du

JEUDI 15 février 2018

à 18 H 30

au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 15 février 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

AFFICHAGE INTÉRIEUR

Séance ouverte sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Maire, en présence des Conseillers Municipaux :

Mesdames et Messieurs NARDIN, DEL GENINI, ANDRES, JEANDEL-JEANPIERRE, CRAVOISY, SERIEYS, PETIT, CANTERI, ADAM, MORETTON, CROISILLE, PICARD, DUMONTIER, NOEL, LIENARD, THIEBAUT, JOURDAIN, FRANCOIS, BRAUN, COURTOIS, MULLER, LABAT, DENNINGER-ARNOUX, OMRANE, RAFIKI, SCAGLIANI, PONS, MOINAUX, ABEL, BINAME, ROBINOT, LEROY, LACOUR.

EXCUSÉS :

M. GRASSER
Mme DEAU
M. EYMANN
M. VALENTIN
M.VIRY

Pouvoir à Mme JEANDEL JANPIERRE
Pouvoir à M. CRAVOISY
Pouvoir à M. NARDIN
Pouvoir à Mme ANDRES
Pouvoir à M. HEINRICH

ABSENT :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Elisabeth DEL GENINI

➤ Le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Bon pour affichage le 22 février 2018

Le Maire,



Michel HEINRICH

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société DEVERS, pour les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse de la Carrière Collot.
- Avec la Société BOLMONT, pour la fourniture d'une cuve d'arrosage.
- Avec la Société SUEZ Eau France, pour la mise en conformité des captages d'eau d'Uzéfaing et de la Gravelle.
- Avec le Cabinet Serge DOR, pour des inspections de murs de soutènement sur la commune.
- Avec la Société MENIL RENOV', pour la mise en accessibilité du Centre Social de Bitola.
- Avec la Société TOP MINÉRAL, pour la fourniture de sable pour la réfection des greens au Golf.
- Avec les Sociétés DEKLIC et SOCOSPRINT, pour l'impression de pochettes destinées aux dossiers de presse, de panneaux de signalisation et du dépliant du Village de Saint-Nicolas, et de divers documents relatifs aux 10 ans de jumelage avec Novy Jicin.
- Avec les Sociétés GRANDBLAISE LEROY, SCREMIN, CONTITRADE pour la fourniture de fluides, pièces d'usures et pneumatiques pour l'entretien du parc automobile, et avec la Société CLEMENTZ Motoculture, pour la fourniture de pièces pour l'entretien de matériels d'espaces verts.
- Avec la Société LTBO, pour la maintenance du parc des ascenseurs et monte-charges.
- Avec la Société DE PÉDRINI, pour l'aménagement de columbariums dans les cimetières.

⇒ À la création de régies comptables (alinéa 7°) :

- Pour un avenant à l'acte de création de la régie d'avances de la Direction des Affaires Culturelles fixant le montant maximum de l'avance.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Au profit du Cabinet d'Avocats WATBOT GERRIET, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de la préemption de l'immeuble sis 15, Rue du Maréchal Lyautey.

⇒ À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :

- Pour l'acquisition d'un fonds de commerce sis 10, Rue d'Ambrail, dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de l'Atre et de ses abords immédiats et afin de favoriser la diversité commerciale sur ce secteur.

⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :

- Auprès de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), afin de favoriser le déroulement de l'action culturelle pour le Festival « Les Imaginales ».
- Auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, Rue Abel Ferry.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

Rapports de M. HEINRICH

2/1 – Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain

Le Conseil Municipal a approuvé le lancement opérationnel de la démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la convention correspondante et tout acte afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/2 – Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges

Le Conseil Municipal a approuvé le retrait de la commune de Crainvilliers au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/3 – Dénomination d'une voie

Le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de la voie ayant pour origine le Chemin de Cadet Rousselle et desservant le nouveau lotissement sis ZAC de Laufromont.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports de M. CRAVOISY

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Décision Modificative

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative au budget consistant à retracer une renégociation d'emprunt et à divers ajustements.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. NARDIN décide de ne pas participer au vote.

3/2 – Versement de subventions d'accompagnement

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions d'accompagnement pour la sous-location de salles dans le cadre des journées de location réservées par la Ville au Centre des Congrès.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

Rapport de M. CRAVOISY

4/1 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux de marquages routiers

Le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, relative aux travaux de marquages routiers, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. NARDIN

4/2 – Convention de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux Rue Abel Ferry

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, la convention de maîtrise d'ouvrage relative à l'enfouissement des réseaux Rue Abel Ferry.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/1 – Cessions d'immeubles

5/1.1 – Le Conseil Municipal a approuvé la cession d'un ensemble immobilier cadastré AB 391 sis 1, Place des Vosges, au profit de l'Association des Gîtes de France des Vosges.

5/1.2 – Le Conseil Municipal a approuvé la cession d'un ensemble immobilier cadastré AB 114 et AB 1003, précédemment à usage de foyer universitaire, sis 22-24, Quai des Bons-Enfants, au profit de Monsieur Khalid BOUZIANE.

Rapports de Mme SERIEYS

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

6/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives spinaliennes

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

- Football Club de la Vierge, pour un montant de 500 €
- Club de Patinage d'Épinal, pour un montant de 800 €
- Club d'Aviron d'Épinal, pour un montant de 500 €
- Club de Voltige Equestre d'Épinal, pour un montant de 4.500 €
- Ambition Spinalienne Omnisports, pour un montant de 3.000 €

6/2 – Convention de partenariat sportif

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec Monsieur Simon BLAISE, sportif de haut-niveau, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Rapports de Mme DEL GENINI

7 – ANIMATION ET PROMOTION

7/1 – Convention de partenariat

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec « R & G productions » une convention de partenariat dans le cadre du tournage de l'émission « Midi en France », Place des Vosges, qui s'est déroulé le

7 février 2018.

7/2 – Versement de subventions

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès ou de matériel aux associations spinaliennes suivantes :

- Association Des Amis de l'Italie, pour l'organisation de la Fête de la Befana qui s'est déroulée le 14 janvier 2018, pour un montant de 1.344 €.
- Comité d'Intérêt de Quartier Épinal Saut-le-Cerf, pour l'organisation d'un vide-greniers qui s'est déroulé le 4 février 2018, pour un montant de 1.853 €.

Rapport de M. PETIT

8 – AFFAIRES CULTURELLES

8/1 – Conventions d’objectifs avec des associations culturelles spinaliennes

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de conventions d’objectifs avec des associations culturelles spinaliennes et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Rapport de Mme DEL GENINI

8/2 – Festival « Les Imaginales »

Le Conseil Municipal a approuvé l’organisation de la 17^{ème} édition du Festival « Les Imaginales » qui se déroulera du 24 mai au 27 mai 2018 et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour cette opération et à signer tout acte afférent à cette manifestation.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Rapports de M. HEINRICH

9 – PERSONNEL

9/1 – Recensement de la population – Fixation de la rémunération des agents recenseurs et du personnel d’encadrement

Le Conseil Municipal a fixé le nombre et la rémunération des agents recenseurs et du personnel d’encadrement dans le cadre des opérations de recensement de la population.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

9/2 – Convention relative à la Médecine Préventive

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec la société Ensemble Pour la Santé Au Travail (EPSAT) pour la mise à disposition d’un service de médecine préventive, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

9/3 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a approuvé la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

N.B. : LE TEXTE INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS PEUT ÊTRE CONSULTÉ AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 FÉVRIER 2018****COMMUNICATION DE DÉCISIONS****RAPPORT DE Monsieur le Maire****1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société DEVERS, pour les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse de la Carrière Collot, pour un montant de 13.620 € TTC.
- Avec la Société BOLMONT, pour la fourniture d'une cuve d'arrosage, pour un montant de 6.300 € TTC.
- Avec la Société SUEZ Eau France, pour la mise en conformité des captages d'eau d'Uzéfaing et de la Gravelle, pour un montant total de 29.544 € TTC.
- Avec le Cabinet Serge DOR, pour des inspections de murs de soutènement sur la commune, pour un montant maximum annuel de 60.000 € TTC.
- Avec la Société MENIL RENOV', pour la mise en accessibilité du Centre Social de Bitola, pour un montant de 19.800 € TTC.
- Avec la Société TOP MINÉRAL, pour la fourniture de sable pour la réfection des greens au Golf, pour un montant maximum annuel de 8.400 € TTC.
- Avec les Sociétés DEKLIC et SOCOSPRINT, pour l'impression de pochettes destinées aux dossiers de presse, de panneaux de signalisation et du dépliant du Village de Saint-Nicolas, et de divers documents relatifs aux 10 ans de jumelage avec Novy Jicin, pour un montant total de 4.513 € TTC.
- Avec les Sociétés GRANDBLAISE LEROY, SCREMIN, CONTITRADE pour la fourniture de fluides, pièces d'usures et pneumatiques pour l'entretien du parc automobile, et avec la Société CLEMENTZ Motoculture, pour la fourniture de pièces pour l'entretien de matériels d'espaces verts, pour un montant minimum annuel de 10.000 € TTC et un montant maximum annuel de 40.000 € TTC.
- Avec la Société LTBO, pour la maintenance du parc des ascenseurs et monte-charges, pour un montant maximum annuel de 18.972 € TTC.
- Avec la Société DE PÉDRINI, pour l'aménagement de columbariums dans les cimetières, pour un montant maximum annuel de 11.000 € TTC.

⇒ À la création de régies comptables (alinéa 7°) :

- Pour un avenant à l'acte de création de la régie d'avances de la Direction des Affaires Culturelles fixant le montant maximum de l'avance.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Au profit du Cabinet d'Avocats WATBOT GERRIET, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de la préemption de l'immeuble sis 15, Rue du Maréchal Lyautey, pour un montant de 600 € TTC.

⇒ À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :

- Pour l'acquisition d'un fonds de commerce sis 10, Rue d'Ambrail, dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de l'Atre et de ses abords immédiats et afin de favoriser la diversité commerciale sur ce secteur, pour un montant de 18.000 €.

⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :

- Auprès de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), afin de favoriser le déroulement de l'action culturelle pour le Festival « Les Imaginales ».
- Auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, Rue Abel Ferry.

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

LANCEMENT OPÉRATIONNEL DE LA DÉMARCHE
D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN AINSI QUE L'ENSEMBLE DES
DISPOSITIFS LIÉS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Déplacements et Aménagements Urbains, et Urbanisme du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Vu le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le lancement opérationnel de la démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

D'APPROUVER la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et l'ensemble des conventions afférentes.

D'APPROUVER l'abondement du financement ville aux aides octroyées par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

D'APPROUVER la création et la mise en œuvre d'un fonds communal d'aides aux propriétaires privés.

D'AUTORISER la création et la mise en œuvre d'un fonds communal de préfinancement des travaux engagés par les propriétaires privés.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les partenaires de ce projet urbain la présente convention et tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

 Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2017,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges relatif au retrait de la Commune de Crainvilliers du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le retrait de la Commune de Crainvilliers au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

DÉNOMINATION DE VOIE**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jacques GRASSER, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE RETENIR la dénomination suivante :

- Pour la voie en impasse desservant le futur lotissement de 6 parcelles, sis ZAC de Laufromont, ayant pour origine le chemin de Cadet Rousselle :

Impasse Cadet Rousselle


Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Monsieur NARDIN ne participe pas au vote

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réaménagement du contrat Crédit Mutuel de 2013 au profit de la Caisse d'Epargne		
911-166	1 080 623.74	
911-166		1 080 623.74
TOTAL INVESTISSEMENT	1 080 623.74	1 080 623.74

BUDGET PRINCIPAL SECTION FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Ajustements des enveloppes budgétaires en tenant compte des rattachements		
928-823-611	53 889.00	
928-823-7718		53 889.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	53 889.00	53 889.00

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA LOCATION DE SALLES DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LOCATION RESERVÉES PAR LA VILLE AU CENTRE DES CONGRÈS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER, à titre de provision, le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès dans le cadre des journées de location réservées par la Ville au Centre des Congrès, pour les manifestations suivantes :

- pour l'organisation d'une formation le 5 février 2018, par l'Inspection Académique des Vosges, pour un montant de 200 € ;
- pour l'organisation de la Nuit de l'Orientation le 9 février 2018, par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, pour un montant de 400 € ;
- pour l'organisation d'une remise de diplômes le 10 février 2018, par l'ENSTIB, pour un montant de 600 € ;
- pour l'organisation de la Bourse aux Vêtements qui se déroulera du 19 au 24 février 2018, par l'Association des Familles d'Épinal, pour un montant de 700 € ;
- pour l'organisation du Festival Jeux et Cie qui se déroulera du 9 au 11 mars 2018, par l'Association Plass'o Jeux, pour un montant de 2.000 €.

D'APPROUVER la décision modificative suivante qui consiste à augmenter la ligne budgétaire 920.023.6574 d'un montant de + 3.900 € et à diminuer du même montant la ligne budgétaire 920.020.6188.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR DES TRAVAUX DE MARQUAGES ROUTIERS**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2017,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal relative à un accord-cadre à bons de commande pour des travaux de marquages routiers,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal relative à un accord-cadre à bons de commande pour des travaux de marquages routiers,

DE PRÉCISER que la présente consultation sera passée selon la procédure adaptée,

DE PRÉCISER que la Ville d'Épinal est désignée par les parties comme Coordonnateur du groupement,

DE PRÉCISER que la Commission d'Appel d'Offres de Groupement qui choisira l'attributaire du marché, est la Commission d'Appel d'Offres du coordinateur, la Ville d'Épinal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante et tout document y afférent.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS
RUE ABEL FERRY

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Vu le projet de convention établie avec le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention établie avec le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la Rue Abel Ferry à Épinal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

CESSION DE L'IMMEUBLE
SIS 1 PLACE DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 7 Février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente 13 Février 2018,

Vu l'avis France Domaine du 6 Novembre 2017

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la vente de l'immeuble communal sis à l'angle du 1, Place des Vosges et du 15, Rue du 170^{ème} R.I., cadastré AB 391, au profit de l'Association des Gîtes de France des Vosges ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant se substituer dans le cadre de l'objet social de Gîtes de France.

DE PRÉCISER que le prix de cession est fixé à 80.000 € net vendeur et que ce prix a été négocié en dessous de la valeur vénale du bien qui a été définie entre 90.000 € et 95.000 € avec une marge de négociation possible de 10 % compte tenu des importants travaux à effectuer.

DE PRÉCISER que tous les frais seront à la charge exclusives de l'acquéreur.

DE PRÉCISER que l'Association des Gîtes de France des Vosges devra réaliser les travaux conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

D'AUTORISER la constitution ou la suppression de toute servitude pouvant gréver l'immeuble.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER la recette correspondante sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE**D'ÉPINAL**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,**Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Elisabeth DEL GENINI***CESSION DU BATIMENT**
SITUÉ 20-24 QUAI DES BONS ENFANTS**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Février 2018,

Vu l'avis France Domaine du 18 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la désaffectation et le déclassement à l'usage du public du bien communal situé 20 à 24, Quai des Bons Enfants, cadastré AB 114 et AB 1003 précédemment à usage de foyer universitaire.

D'APPROUVER la cession de l'ensemble des lots constituant cet ancien foyer et appartenant à la Ville d'Épinal, situé au sein de la copropriété dite « Le Palais », sise 20 à 24, Quai des Bons Enfants à Épinal.

DE PRÉCISER que les lots cédés sont numérotés 106, 117, 118, 120, 121, 125, 126, 129, 130, 134, 135, 142 dans l'état descriptif de division.

DE PRÉCISER que le prix de cession est fixé à 270.000 € net vendeur et que la vente s'effectuera au profit de Monsieur Khalid BOUZIANE ou de toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer.

DE PRÉCISER que tous les frais seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

D'AUTORISER la constitution ou la suppression de toute servitude pouvant gréver les biens vendus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER la recette correspondante sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SPINALIENNES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Marie-Christine SERIEYS, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de subventions aux associations sportives suivantes :

- Football Club de la Vierge, pour un montant de 500 €
- Club de Patinage d'Épinal, pour un montant de 800 €
- Club d'Aviron d'Épinal, pour un montant de 500 €
- Club de Voltige Equestre d'Épinal, pour un montant de 4.500 €
- Ambition Spinalienne Omnisports, pour un montant de 3.000 €

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget, sur la ligne budgétaire 924 40 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Marie-Christine SERIEYS, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat sportif de haut-niveau avec Monsieur Simon BLAISE.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA SOCIÉTÉ « R&G PRODUCTIONS »
POUR LE TOURNAGE DE L'ÉMISSION « MIDI EN FRANCE »

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme et Foires et Marchés du 6 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Vu le projet de convention de partenariat avec la Société « R&G Productions » relative à la tenue du tournage de l'émission « Midi en France » le mercredi 7 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec la Société « R&G Productions » relative à la tenue du tournage de l'émission « Midi en France » qui s'est déroulé le mercredi 7 février 2018, Place des Vosges à Épinal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.


Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Michel HEINRICH - Secrétaire Elisabeth DEL GENINI

VERSEMENT DE SUBVENTIONS**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 6 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès, au profit des associations spinaliennes suivantes :

- Association des Amis de l'Italie (ADAI) pour un montant de 1.344 € suite à l'organisation de la traditionnelle fête de la *Befana* le dimanche 14 janvier 2018.
- Comité d'Intérêt de Quartier Épinal Saut-le-Cerf pour un montant de 1.853 € suite à l'organisation d'un vide-greniers, qui s'est tenu le 4 février 2018.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget sur la ligne budgétaire 920-023-6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HENRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

CONVENTIONS D'OBJECTIFS **AVEC LES ASSOCIATIONS CULTURELLES SPINALIENNES**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine Historique et Jumelages du 6 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

- ↳ Académie des Arts Plastiques
- ↳ Amis du Théâtre Populaire
- ↳ Association de Gestion et d'Animation du Centre Culturel d'Épinal
- ↳ Le 46
- ↳ Club Noir et Couleur
- ↳ Les Concerts Classiques
- ↳ Concours International de Piano
- ↳ Floréal Musical
- ↳ La Lune en Parachute
- ↳ L'avis Entendu
- ↳ Société des Fêtes

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout acte afférent.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

FESTIVAL LES « IMAGINALES »

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme et Foires et Marchés du 6 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions dans le cadre de l'édition 2018 du Festival « Les Imaginales ».

D'APPROUVER le principe de remboursement des frais de transport des invités (écrivains, illustrateurs, etc.) selon la base des tarifs de deuxième classe de la SNCF ou du coût conseillé sur le site via Michelin.

D'ACCORDER dans le cadre du Festival des Imaginales les prix suivants de la meilleure œuvre de fantasy, française ou traduite, dans les catégories :

- « Roman Francophone » d'un montant de 1.000 €
- « Roman Traduit » d'un montant de 1.000 €
- « Illustration » d'un montant de 1.000 €
- « Jeunesse » d'un montant de 1.000 €
- « Nouvelle » d'un montant de 250 €
- « Prix spécial du Jury » d'un montant de 250 €
- « Prix Imaginales des Écoliers » d'un montant de 500 €
- « Prix Imaginales des Collégiens » d'un montant de 500 €
- « Prix Imaginales des Lycéens » d'un montant de 500 €
- « Prix Imaginales des Bibliothécaires » d'un montant de 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget.

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

RECENSEMENT DE LA POPULATION
FIXATION DES CONDITIONS DE VACATION
DES AGENTS RECENSEURS
ET DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Pour réaliser les opérations de recensement, il est nécessaire de faire appel à des intervenants spécialement affectés à ces tâches.

Les conditions de recours à ces intervenants ont été fixées par délibération en date du 29 novembre 2012 et du 4 février 2016. Il convient toutefois de les modifier et de les préciser.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE RECRUTER les agents suivants :

- 8 agents recenseurs 'titulaires' (maximum), en fonction des besoins du service,
- 4 agents 'suppléants' (maximum) chargés d'assurer le remplacement des titulaires en cas d'absence. Les agents suppléants suivront la formation préalable au recensement.

DE FIXER le taux de rémunération des agents recenseurs 'titulaires' à :

- 1.000 € net par agent sous forme de vacation forfaitaire

Le temps dédié à la formation préalable est compris dans le taux ci-dessus fixé en raison de son caractère forfaitaire.

DE FIXER le taux de rémunération des agents recenseurs 'suppléants' de la manière suivante :

- SMIC horaire en vigueur + 1/10^{ème} des congés payés au prorata des heures effectuées au titre de la formation

Il est précisé que l'intervention en suppléance en cas d'indisponibilité du titulaire est rémunérée de manière forfaitaire comme ci-dessus évoqué au prorata du temps d'intervention.

DE FIXER l'indemnité forfaitaire à verser au personnel d'encadrement et du secrétariat comme suit :

- 1 agent coordonnateur communal : 170 € net
- 4 agents d'encadrement chargés du contrôle : 170 € net
- 1 agent chargé du secrétariat : 170 € net

DE PROCÉDER au versement de la rémunération après service fait selon un rythme mensuel au prorata du temps d'intervention.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Elisabeth DEL GENINI

CONVENTION RELATIVE À LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Vu le projet de convention avec l'EPSAT, pour la mise à disposition d'un service de médecine préventive,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition d'un service de médecine préventive avec la Société Ensemble Pour la Santé Au Travail des Vosges (EPSAT).

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société Ensemble Pour la Santé Au Travail des Vosges (EPSAT), la convention correspondante annexée à la présente délibération et tout acte afférent.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme
Le Maire.



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 34

Excusés : 5

Absent :

Adopté : à l'unanimité

Séance du 15 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Février 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Elisabeth DEL GENINI

TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE TRANSFORMER

1 poste d'Adjoint Administratif EN
Principal 2^{ème} Classe à temps
complet (35 h/semaine)

1 poste d'Agent Social Principal de
2^{ème} Classe à Temps Complet
(35 h/ semaine)

1 poste d'Adjoint Technique à temps EN
complet (35 h/semaine)

1 poste d'Adjoint Technique à Temps
Non Complet (15h/ semaine)

Pour extrait conforme
Le Maire

